

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 novembre 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 12 Présents : 12 Absents : Votants : 12

Date de convocation : 21/11/2022

Affichage de la convocation le : 21/11/2022

Affichage du compte rendu le : 29/11/2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Yves AIT ALLOUACHE, Emeline BARBIER, Thérèse BEAUFILS, Victoria BILLOD, Antoine COTTIN, Martial DARDELIN, Julien DE ALMEIDA, Bernard FIROBIND, Audrey GUILLAUME, Aimé HUOT, Gérard PERRIN, Sylvie SOTTIAU.

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Martial DARDELIN.

EXCUSÉ : -----

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie SOTTIAU

1. Désignation d'un secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal

3. Informations

- Droit de préemption
- Devis signés
- Participation CCVM aménagement piétons vers école.
- Demande édition estivale de Saône 2023
- La boîte à Doc
- Mur Église subvention. Fondation du patrimoine

4. - Vote des subventions aux associations.

- Participation au voyage scolaire.

- Fin d'année, reconduite des bons à destination des Anciens et montant.

5. Inscription au Monument aux Morts

6. Convention Logement

7. Délibération suite au changement de numéros cadastraux – Dossier aménagement secteur de la Gare

8. Renouvellement de la clé de dématérialisation RGS***. Prix et répartition.

9. Urbanisme

- Information concernant d'éventuelles modifications du PLU

- Taxe d'aménagement exonérations.

10. Questions diverses

- Divers travaux de voirie

- Le point sur les engagements au budget

1/DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. A l'unanimité, le conseil municipal nomme Sylvie SOTTIAU secrétaire de séance.

Vote : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2022/11/25/01

2/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2022

Débat : Le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2022 n'appelle ni remarque ni observation.

Vote : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2022/11/25/02

3/ INFORMATIONS

- *Droits de préemption :*
 - *Vente B 5 et B 6 (nouveau lotissement rue des Diligences) appartenant à M SCHECK Bertrand*
 - *Vente Maison 4 rue de la Gare cadastrée section A n° 608 appartenant à SCI CLEMMMA**Nous ne ferons pas valoir le droit de préemption de la commune*
- *Devis signés :*
 - *Celap (contrôle étanchéité à l'air) dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de l'ancienne Gare pour 720 €*
 - *Société A2M : Fenêtres et portes travaux Gare pour 13 175.44 €*
 - *FC Signaux : complément de commande panneaux divers pour la signalétique : 1101.30 €*
 - *Société Jeammeret : équipement salle ancienne école pour 6335.70 €*
- *Participation CCVM aménagement piétons vers école (courrier et DCM de la CCVM) :*

La Communauté de communes a été sollicitée pour participer aux travaux de réaménagement des abords de l'école, réfection de la chaussée, pose de barrières pour limiter l'accès aux seuls véhicules autorisés (enseignants, animateurs du périscolaire, véhicules transportant des enfants en situation de handicap, véhicules de secours...) et réparation des dégradations causées par les entreprises ayant participé au chantier de l'école.

Lors du conseil communautaire du 14 novembre, la CCVM a décidé de ne pas apporter de concours financier aux communes dans le cadre de leur compétence.

La mairie d'Émagny a fait appel de cette décision en faisant valoir que les dégradations imputées au chantier de l'école ne pouvaient être remises à la seule charge de la commune.

Le Président de la CCVM s'est engagé à réexaminer la situation lors d'une rencontre sur site qui reste à programmer à ce jour.
- *Demande édition estivale de Saône 2023 (événement culturel) : pour la troisième année, la commune d'Émagny renouvelle sa candidature afin d'accueillir un spectacle lors de l'édition de l'été 2023.*
- *La boîte à Doc : installée sur la place des Tilleuls à côté de la boîte à livres, elle contient des documents touristiques de la Communauté de communes.*
- *Mur Église : la subvention du Département de la Haute-Saône est acquise. Les dons des particuliers (déductibles à 66% des Impôts sur le Revenu) via la Fondation du patrimoine sont indispensables pour conforter le plan de financement. Les dons obtenus serviront de base à l'obtention d'une subvention de la Région pour un montant équivalent. Le dépliant est publié sur le site et panneau Pocket.*

4/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATION AU VOYAGE SCOLAIRE-FIN D'ANNÉE, RECONDUITE DES BONS A DESTINATION DES ANCIENS ET MONTANT

4a. Subventions aux associations

Après intervention d'Émeline Barbier, le Conseil Municipal décide d'attribuer :

- Aux écoles : un point spécifique sera soulevé plus loin (voir point 4b)
- Flor'anim : pas de demande en 2022 au regard des réserves encore disponibles. Au regard des projets et réalisations en cours, une subvention peut être versée sur demande.
- Dojo (Judo) : 100 € + 40 € par enfant licencié habitant d'Émagny
- Baby-Gym : 100 € + 40 € par enfant licencié habitant d'Émagny
- Club de foot Émagny/Pin : 500 € + 40 € par enfant licencié pour les familles résidant à Émagny. Pour rappel, le projet de réhabilitation et d'aménagement du pôle sportif est engagé et un bureau d'études spécialisé sur les équipements sportifs a été sollicité.
- Harmonie Pin/Émagny : 500€ + 150€ par événement hors dates officielles de commémorations.
- Anciens combattants : 100€
- Amicale des sapeurs-pompiers : 300€.

Les subventions pour les autres associations utilisant la salle Cerutti, seront examinées lors d'un prochain conseil

Vote : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2022/11/25/04a

4b. Participation voyage scolaire

L'école de Pin a comme projet de se rendre au château de GUEDELON (Yonne) début juin 2023 pour 98 élèves (4 classes : CE2, CM 1 et CM2) avec 1 nuitée sur place. L'école sollicite le soutien des communes pour alléger la facture des familles qui s'élèverait à environ 100 € par enfant sans aide municipale.

17 élèves habitant à Émagny sont concernés par ce projet.

Débat : Le conseil municipal propose une aide de 40 € par enfant, soit une subvention d'un montant de 680 € qui sera versée après confirmation du projet.

Vote : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2022/11/25/04b

4c. Bons d'achats des Anciens

La commission Vie Sociale s'est réunie et a proposé de reconduire le principe de remise de bons d'achats aux Anciens à l'occasion des fêtes de Noël. Le montant des bons en 2021 était de 35 € et la commission propose de le porter à 40 € pour 2022.

Vote : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2022/11/25/04c

5/ INSCRIPTION MONUMENT AUX MORTS

Le monument aux morts est érigé pour commémorer et honorer les soldats, et plus généralement les personnes tuées ou disparues par fait de guerre ou en service commandé.

Chaque 8 mai et 11 novembre, depuis son décès en 2019, le sergent Cédric Guyot, habitant d'Émagny, et décédé en mission commandée en Guyane, est cité lors des hommages.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'ajout du nom du Sergent Cédric Guyot sur le Monument aux Morts d'Émagny.

Débat : contact sera pris avec une marbrerie pour la mise en œuvre

Vote : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2022/11/25/05

6/ CONVENTION LOGEMENTS

Par délibération en date du 9 juillet 2021 le conseil municipal a donné un accord de principe en vue de conventionner les logements situés 2 rue de Moncley. Cet engagement était lié à l'octroi des subventions attribuées par l'État et le Département pour ce projet.

La convention a été récemment envoyée à la mairie afin que Monsieur le Maire appose sa signature. Monsieur le Maire donne lecture de la convention et invite le Conseil Municipal se prononcer.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention proposée et tous les documents afférents au dossier.

Vote : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2022/11/25/06

7/ DOSSIER AMENAGEMENT DE LA ZONE DE LA GARE – CHANGEMENT DE NUMÉROS CADASTRAUX

Lors de la séance du 21 janvier 2022, le Conseil Municipal a fixé la valeur vénale d'une partie de la parcelle A 362 cédée à la famille Leroux pour donner suite à une cession promise en 2013 et qui n'avait pas été menée à son terme.

Depuis cette date la parcelle A 362 a été divisée et la parcelle cédée est désormais cadastrée A 638 pour une surface de 13 m²

Le Conseil Municipal :

- Fixe la valeur vénale à 30 euros
- La cession est consentie pour un montant de 1 € exonéré de versement
- L'acte administratif sera réalisé par la commune
- Gérard PERRIN est désigné pour signer l'acte administratif et les pièces afférentes au dossier

Vote : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2022/11/25/07

8/ RENOUELEMENT DE LA CLE DE DEMATERIALISATION RGS***

La commune a procédé au renouvellement de la clé de dématérialisation sécurisée permettant la réalisation des opérations financières en lien avec la trésorerie. Son coût est de 552 €.

La commune de Ruffey-le-Château et le SIGF des Grands Bugnoz bénéficient du service de cette clé et la commune souhaite divisée par trois le coût de son renouvellement.

Débat : La possibilité de partage de la clé fait réaliser à tous une économie substantielle (1/3 du montant à la charge de chaque utilisateur).

Vote : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2022/11/25/08

9/ URBANISME

9a. Informations concernant d'éventuelles modification du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Émagny établi en 2013 nécessite quelques modifications mineures afin d'apporter une réponse satisfaisante à quelques incohérences ou difficultés quant à son application.

Le premier adjoint, délégué à l'urbanisme propose que soit engagé la rédaction de proposition de modifications qui seront soumises au conseil municipal puis pour examen de conformité de procédure dans le cadre de modifications mineures.

Ces ajustements s'intègrent dans la réflexion prospective en matière d'urbanisme.

Débat : Un groupe de travail municipal est mis en place afin de proposer ces ajustements au cours du premier trimestre 2023.

Vote : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2022/11/25/09a

9b. Taxes d'aménagement - exonérations

La taxe d'aménagement a été votée le 27 novembre 2017 à 4.5 % avec une exonération des abris de jardin
La commune a désormais la possibilité d'exonérer également les serres de jardin à usage privé.

Débat : Le conseil prend la décision de ne pas taxer les serres de jardin et confirme la décision de ne pas taxer les abris de jardin d'une surface inférieure à 20m2.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants :

Vu la Loi 2021-1900 du 30/12/2021 article 111, offrant la possibilité aux communes d'exonérer les serres de jardin des particuliers de l'assiette de la taxe d'aménagement ;

Le Conseil Municipal :

- Ne modifie pas le taux de la taxe d'aménagement qui reste à 4.5 %
- Maintient l'exonération sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable de travaux
- Décide d'exonérer les serres de jardin pour les particuliers

Vote : Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2022/11/25/09b

10/ QUESTIONS DIVERSES

- Précontentieux construction en cours rue de la Gare : la maison en cours de réalisation au 1 rue de la Gare a été couverte avec des tuiles qui ne sont pas conformes avec les dispositions du Plan Local d'Urbanisme et le dossier de PC déposé et validé. Le bénéficiaire est mis en demeure de s'engager au changement des tuiles dans un délai très court avant engagement d'une procédure contentieuse au risque d'un arrêté interruptif de travaux.
- Travaux de voirie : Divers travaux de voirie vont être lancés au cours des prochaines semaines à l'issue des études et des devis réalisés. Sur proposition de la commission urbanisme, sont concernés : aménagement du chemin du Pautet et de la rue l'Avenir, voie d'accès à l'école – tour du bâtiment des pompiers, mise en sécurité de la place de la mairie (feux intelligents, réaménagement voie), et de l'intersection entre la D14 et la voie verte rue de chevigney (ralentisseur).
- Le point sur les engagements au budget : l'exécution du budget 2022 est conforme aux prévisions et ne nécessite pas de réajustement ou de crédits supplémentaires pour le bouclage annuel ;
- Présentation au Conseil Municipal des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau et de l'assainissement adoptés par le SIEVO. Ces rapports sont soumis à l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal rappelle que la compétence a été transférée à la Communauté de communes au 1 janvier 2019, et que la commune n'a pas été destinataire à ce jour de l'adoption des rapports RPQS qui devraient au préalable être adoptés par la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal souligne par ailleurs que la commune n'est jamais sollicitée sur les choix et décisions du SIEVO en amont, et qu'à ce titre il est difficile de délibérer valablement.

En conclusion le Conseil Municipal prend connaissance et acte des RPQS.

La séance est levée à 23h20
Émagny, le 28 novembre 2022
Le Maire,



Tableau des délibérations prises

Numéro	Objet	Approuvée / rejetée
<u>2022/11/25/01</u>	<i>Désignation d'un secrétaire de séance</i>	Approuvée
<u>2022/11/25/02</u>	<i>Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal</i>	Approuvée
<u>2022/11/25/04a</u>	<i>Vote des subventions aux associations.</i>	Approuvée
<u>2022/11/25/04b</u>	<i>Participation au voyage scolaire.</i>	Approuvée
<u>2022/11/25/04c</u>	<i>Reconduite en fin d'année des bons à destination des Anciens et montant.</i>	Approuvée
<u>2022/11/25/05</u>	<i>Inscription au Monument aux Morts</i>	Approuvée
<u>2022/11/25/06</u>	<i>Convention Logement</i>	Approuvée
<u>2022/11/25/07</u>	<i>Aménagement secteur de la Gare, changement de numéros cadastraux</i>	Approuvée
<u>2022/11/25/08</u>	<i>Renouvellement de la clé de dématérialisation RGS***. Prix et répartition.</i>	Approuvée
<u>2022/11/25/09a</u>	<i>Informations concernant d'éventuelles modification du PLU</i>	Approuvée
<u>2022/11/25/09b</u>	<i>Taxes d'aménagement exonérations</i>	Approuvée